

# Aménager et gérer le territoire

Par la représentation graphique, l'homme manifeste sa domination et sa maîtrise du territoire qui l'entoure. La carte devient dès lors un outil essentiel de gestion et d'aménagement de l'espace.

La gestion des ressources agricoles génère au cours de l'Ancien Régime de très nombreux plans. Selon une idée chère aux physiocrates, l'amélioration de ces dernières ne peut que bénéficier d'une certaine planification rationnelle, qui passe notamment par la représentation spatiale des terrains ; cela est particulièrement vrai pour les bois et les forêts.

L'effort d'aménagement d'infrastructures et d'ouvrages d'art, souci constant de l'État royal, marque profondément le XVIII<sup>e</sup> siècle. La formation par des institutions spécialisées d'ingénieurs en travaux permet de constituer un corps apte à seconder l'effort des intendants, chargés dans les provinces d'appliquer les consignes de l'administration centrale, notamment sur le plan économique. Leur appréhension du territoire, centrée sur les ouvrages qu'ils exécutent, n'en permet pas moins de saisir le territoire environnant.

## Le coin du cartographe

Les données naturelles sont représentées sur des cartes dites topographiques qui ont pour objectif une imitation de la nature. La plupart du temps, elles combinent la représentation figurative des éléments par l'utilisation du dessin, de couleurs réalistes, de l'estompage pour le relief, avec l'abstraction de signes conventionnels (géométrisation, texture, ou encore symbolisme).

Presque toujours, l'insuffisance descriptive entraîne le recours à l'écrit par annotation à même la carte ou à l'aide de renvois lettrés vers la légende.

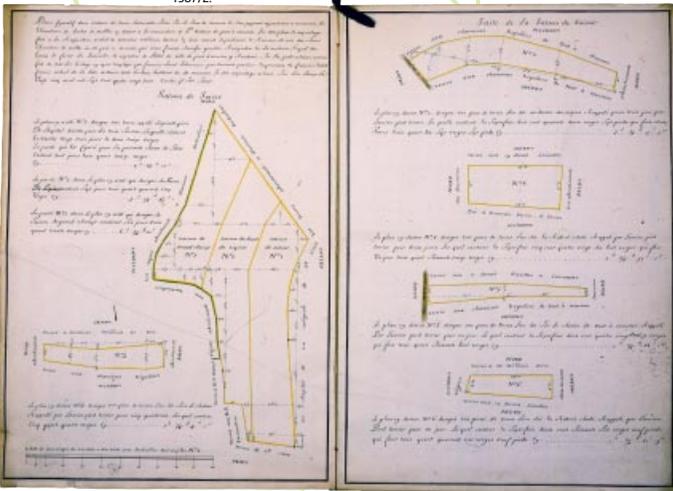
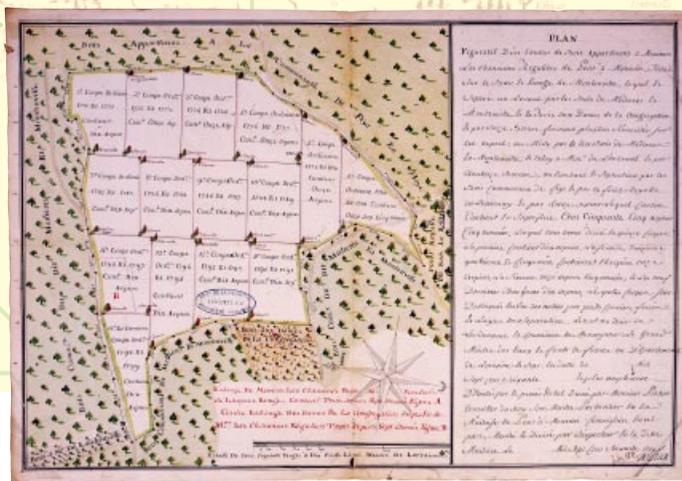


Plan d'un canton de bois appartenant aux chanoines réguliers de Pont-à-Mousson sur le ban de Montauville. 1769. Papier, 34 x 49 cm.

Les ordres religieux, destinataires de nombreux biens fonciers que leur assure la piété des fidèles, sont au XVIII<sup>e</sup> siècle à la tête de domaines forestiers considérables. La croissance lente des arbres exige une planification stricte des coupes, afin d'en tirer au mieux profit ; l'État y est directement intéressé afin d'assurer le bois de charpente pour ses navires.

Ce plan d'un bois à Montauville, dressé en 1769, prévoit ainsi l'ampleur et la succession des coupes jusqu'en 1799. Les coupes dites ordinaires y sont délimitées par des arbres remarquables.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, H 1587/2.



Plans des prés et terres de la ferme de Mousson : la saison de Suisse. 14 juin 1783. Papier, 50 x 70 cm.

La représentation des terres d'une ferme des chevaliers de l'Ordre de Malte à Pont-à-Mousson, par son abstraction géométrique, met en valeur une volonté d'exploitation systématique et rationnelle des ressources agricoles et l'affranchissement des pratiques collectives (par dessollement ou enclosures). La désignation par « saisons » des pièces de terres rappelle la permanence des cultures sous forme biennale (blés d'hiver, jachère) ou triennale (blés de printemps, blés d'hiver et jachère).

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, H 3346.

Projet de route entre Moyenvic et Maizières-lès-Vic. 1730. Papier, 30,5 x 89 cm.

L'aménagement d'infrastructures routières, encouragées par le pouvoir, conduit à la constitution de cartes itinéraires : les localités sont décrites quand elles sont situées sur le tracé de la route. De telles cartes fournissent toutefois bien d'autres informations, comme ici le tracé d'un canal desservant la saline de Moyenvic.

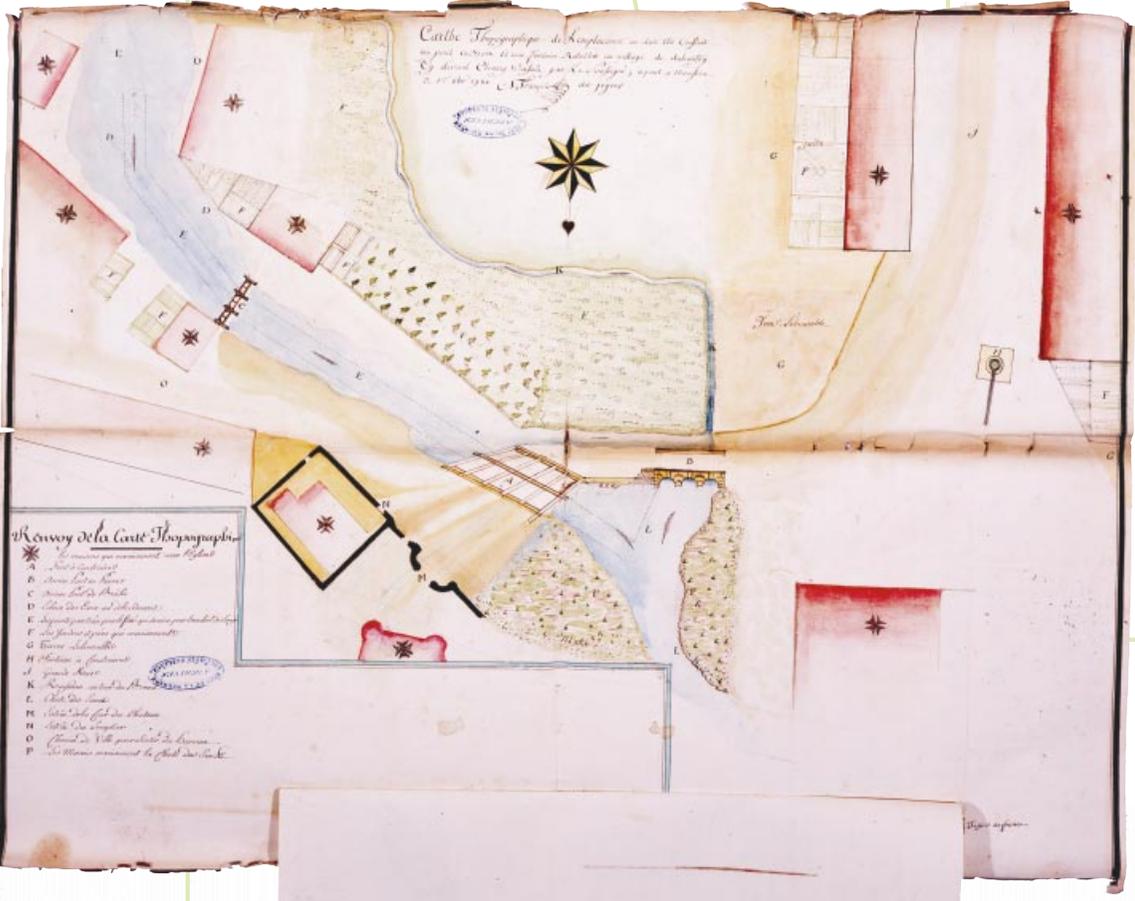
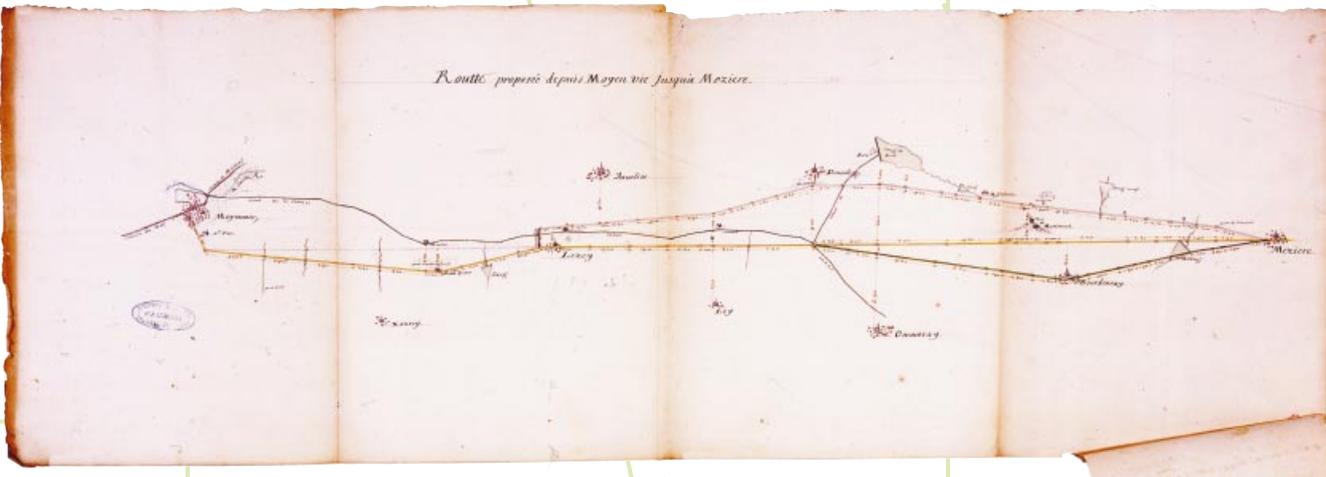
Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, C 139.



Croquis du petit moulin sur l'Ameuzule à Lay-Saint-Christophe. XVIII<sup>e</sup> siècle.

Papier, 50 x 70 cm. L'installation de moulins hydrauliques conduit à creuser canaux et biefs, ce dont rend compte ce croquis aquarellé.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, C 258/2.



Carte topographique de l'emplacement où doit être construit un pont en bois et une fontaine à Clémery. 1<sup>er</sup> octobre 1780.

Papier, 50 x 65 cm. Parmi ses multiples fonctions de police et de justice, l'intendant de Lorraine et Barrois compte les ponts et chaussées ; il est secondé dans cette matière par des ingénieurs spécialisés. Cette carte, qui possède un rabat représentant le profil du pont dont on voit ici la structure interne, montre la généralisation au XVIII<sup>e</sup> siècle de la domestication des cours d'eau. La construction d'un pont est l'étape finale de la canalisation des berges et du contrôle des débits par un système d'écluses qui permet la mise en culture des marais et une pérennisation des propriétés en bordure.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, C 460/1.

